

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 02 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARSCHOOT Dominique, DUPONT Valérie, HERBIN Gael, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, MORTELECQUE Denis, GUERBEAU Pascale, CAPANNELLI Claire, WAYENBURG Aymeric, BARBE Marie-Laure, MOUILLE Sophie

Excusés :

M. AFFLARD Christian
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

Avaient donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à M. CORBILLON Matthieu
Mme ARNOULD Caroline à M. ROLAND Eric

Assistait à la séance : Mme Claire ROLAND, Directrice Générale des Services.

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme DELPORTE Marie-Françoise ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

Nº9

CULTURE

Réseau intercommunal de lecture publique entre la Ville de SAINGHIN-EN-WEPPES et les Villes de FOURNES-EN-WEPPES et WICRES – Avenant à la convention de partenariat

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 25

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de convocation : 26 novembre 2025

Date de réception en préfecture : 05 décembre 2025

Date de publication sur le site internet de la ville : 05 décembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 02 DECEMBRE 2025

Nº9

CULTURE

Réseau intercommunal de lecture publique entre la Ville de SAINGHIN-EN-WEPPES et les Villes de FOURNES-EN-WEPPES et WICRES – Avenant à la convention de partenariat

Préambule

La bibliothèque de Sainghin en Weppes a connu un franc succès depuis son ouverture en janvier 2020 et le nombre d'usagers continue d'augmenter régulièrement. La commune s'est alors lancée dans un projet d'agrandissement du bâtiment afin de proposer aux usagers des services et des collections plus larges. Cette nouvelle structure a pour vocation de rayonner sur le territoire des Weppes en impliquant les communes voisines.

Dans les délibérations respectives 20231109DEL08 et 29_2023, les communes de FOURNES-EN-WEPPES et de WICRES ont officialisé leur souhait respectif de former avec la commune de SAINGHIN-EN-WEPPES, un réseau intercommunal de lecture publique.

Intégrant le dispositif Bibliothèque Numérique Métropolitaine, par la signature des Appels à Manifestation d'Intérêt 1 en 2022, puis 2 en 2023 pour le SIGB métropolitain, avec les villes de FOURNES-EN-WEPPES et WICRES, la Ville de SAINGHIN-EN-WEPPES accélère la transition numérique de la future médiathèque en proposant un accès à des ressources multiples aux usagers et en instaurant la mise en place d'un SIGB commun, propice à la mise en réseau des médiathèques.

Dans la délibération D13-21022024, ces 3 communes ont acté le fonctionnement du réseau à travers la convention de partenariat du réseau intercommunal de lecture publique.

La médiathèque de Sainghin-en-Weppes a ouvert ses portes le 4 octobre 2025, nécessitant un report du début des navettes au 1^{er} février 2026, nécessitant un avenant à cette convention de partenariat. Cet avenant mentionne :

- **La date de début des navettes et d'ouverture du point lecture de Wicres**
- **La modification du coût du réseau de lecture publique pour les communes de Wicres et Fournes en Weppes**
 - 1€ par habitant en 2025
 - 2€ par habitant à partir de 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations d'intentions de création du réseau intercommunal de lecture publique des communes de FOURNES-EN-WEPPES (20231109DEL08) et de WICRES (29_2023),

Vu la délibération N° 12 du 18 octobre 2023 validant la création d'un réseau intercommunal mixte de lecture publique entre les Villes de Sainghin-en-Weppes, Fournes-en-Weppes et Wicres ; et positionnant le Maire de la Ville de Sainghin-en-Weppes en qualité de tête de réseau,

Vu la délibération N°13 du 21 février 2024,

Vu l'avenant à la convention de partenariat de réseau intercommunal de lecture publique,

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,
Après avoir entendu l'exposé de Mme. PARMENTIER,
Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **DE VALIDER** l'annexe 2 à la convention de partenariat l'adaptation du calendrier du fonctionnement du réseau et de son coût ;

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

